



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 31 janvier 2008)

Hamadoun Touré (Porte-parole de l'ONUCI): Mesdames et messieurs bonjour. Merci de venir à ce point de presse. Je crois que je vous avais vu la semaine dernière. Sinon, je présente mes vœux à ceux que je n'avais pas vu. Aujourd'hui nous allons avoir un invité spécial. C'est Boubacar Dieng, que vous avez l'habitude de voir ici lorsqu'il y a des éléments sur la situation des enfants associés aux groupes armés. Il y a eu hier un rapport qui a été présenté à New York sur la situation et il y a de bonnes nouvelles pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire. Je vais lui en laisser la primeur, mais auparavant je voudrais juste vous annoncer que le Représentant spécial Choi est actuellement à Addis Abéba où le sommet de l'Union Africaine a débuté ce matin. Il est à Addis au sein de la délégation du Secrétaire général des Nations unies, M Ban Ki-moon. Sans plus tarder je vais donner la parole à Boubacar, qui va faire une petite présentation. A la fin on va vous distribuer le rapport lui-même et il prendra vos questions ensuite

Boubacar Dieng (chef la Section Protection de l'enfance) : Merci M Touré pour cette invitation. Donc, j'en profite pour dire que voilà le rapport. Comme il l'a bien dit, on va vous le distribuer après. Avant d'aborder le rapport il convient, Mesdames et messieurs, d'en présenter le contexte. Le présent rapport est le Rapport Global 2007 du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki Moon, sur les Enfants et les Conflits Armés dans le monde. Il couvre la période allant d'octobre 2006 à août 2007. Les informations contenues dans le rapport ont été collectées dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et la communication de l'information sur la situation des enfants institué par la résolution 1612 (2005) du Conseil de Sécurité. Le rapport global 2007 du Secrétaire Général des Nations Unies sur les Enfants et les Conflits Armés a été précédé par les Rapports pays 2007 du Secrétaire Général sur les Enfants et les Conflits Armés au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Népal, en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Sri Lanka, en Somalie, au Soudan et au Tchad soumis au Conseil de Sécurité et examinés par son Groupe de Travail sur les enfants et les conflits armés.

Pour ce qui concerne le rapport lui-même, dans son Rapport, le Secrétaire Général se félicite des progrès accomplis et s'inquiète de la persistance des violations des droits des enfants en période de conflit armé. Le Secrétaire Général donne les tendances de commission des six principales violations prévues par la résolution 1612 (2005) que sont (1) le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et les groupes armés, (2) les attaques visant des écoles ou des hôpitaux, (3) le refus de laisser les enfants bénéficier de l'aide humanitaire, (4) les enlèvements d'enfants, (5) les viols et les autres sévices sexuels contre les enfants et enfin (6) les meurtres et les mutilations d'enfants.

Le Secrétaire Général, Monsieur Ban Ki Moon, déplore l'impunité dont bénéficient les auteurs des violences contre les enfants et invite les parties compétentes à prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser. Le Secrétaire Général, Monsieur Ban Ki Moon, dans le rapport, recommande vivement aux Etats-Parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, d'appuyer la mise en œuvre des recommandations du Comité des Droits de l'Enfant, de renforcer les mesures nationales et internationales visant à prévenir le recrutement et l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés, notamment en signant et en ratifiant le Protocole à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les développements contenus dans le Rapport sont les suivants :

En premier lieu, le Secrétaire Général, Monsieur Ban Ki Moon, se félicite de la relance du processus de paix suite à la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou.

Egalement, il se félicite des avancées positives enregistrées dans le cadre du Dialogue avec les Forces de Défense et de Sécurité des Forces Nouvelles et avec les quatre Forces de Résistance du Grand Ouest (AP-WE, UPRGO, FLGO, MILOCI) qui a abouti à la signature de deux plans d'action pour mettre fin à l'association des enfants à leur forces et prendre des dispositions contre toute possibilité de recrutement d'enfant.

Le Secrétaire Général note l'absence de preuve de recrutement et d'utilisation d'enfants soldat durant la période couverte par le rapport en Côte d'Ivoire.

Par conséquent, le Secrétaire Général, Monsieur Ban Ki Moon, a délisté dans l'annexe de son Rapport les Forces de Défense et de Sécurité des Forces Nouvelles, l'AP-WE, l'UPRGO, le FLGO et le MILOCI.

Toutefois, le Secrétaire Général demande aux équipes spéciales de surveillance et d'information mises en place en Côte d'Ivoire de continuer, avec l'appui d'une commission de vérification, de contrôler dans quelle mesure ces groupes se conforment aux plans d'action, afin de veiller à ce qu'aucun effort ne soit ménagé en vue d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants et à ce que l'on accorde plus d'importance à la réhabilitation et à la réinsertion des enfants démobilisés.

Enfin, au paragraphe 172 de son rapport, le Secrétaire Général demande aux donateurs de « doter les Administrations centrales, le Système des Nations Unies et les partenaires des ressources et financements appropriés pour qu'ils puissent appuyer la réadaptation et la réintégration de tous les enfants qui ont été associés à des forces ou groupes armés »

En conclusion, l'on devrait retenir, mesdames et messieurs, que le Rapport Global 2007 du Secrétaire Général des Nations Unies sur les Enfants et les Conflits Armés représente une contribution majeure à la protection des enfants. Ce rapport sera examiné par le Conseil de Sécurité le 12 février 2008.

HT : Alors "délistier," cela veut dire que ces groupes ne font plus partie de ceux qui sont soupçonnés, accusés d'associer les enfants dans leurs combats ou tout simplement d'utiliser des enfants à d'autres fins. Alors, je voudrais tout simplement faire cette petite précision et ouvrir la session des questions réponses.

François Gombahi (ONUCI FM) : *A écouter le rapport on a l'impression que les Nations Unies se préoccupent véritablement de la situation des enfants dans le monde. Alors, les enfants dans les conflits, quelle solution aujourd'hui de façon durable ? Première question. Et est-ce qu'ailleurs il y a eu des exemples de d'intégration d'enfants soldats qui ont véritablement réussi.*

BD : Pour la première question, qui concerne la solution durable, moi je pense qu'il y a d'abord la responsabilité juridique des parties au conflit. Ici en Côte d'Ivoire, et le Gouvernement et les partis au conflit ont des responsabilités juridiques de s'assurer que les enfants dans ce conflit, leurs droits sont protégés. Mais également, il y a la responsabilité internationale, dont les Nations Unies, le Conseil de sécurité. Le Secrétaire Général, dans ce rapport, par exemple est entrain de nommer les parties qui utilisent les enfants à des fins de sanctions. C'est-à-dire qu'ils sont nommés pour qu'éventuellement, le Conseil de sécurité puisse prendre des mesures appropriées. Mais aussi en dehors des Nations Unies je pense qu'il y a les bailleurs de fonds et cet appel a été fait dans un rapport qu'ils doivent allouer beaucoup plus de ressources sur le plan financier, d'assistance technique, aussi pour s'assurer que les programmes qui concernent les enfants sont bien menés. Cependant, il est clair que malgré tous les efforts que nous notons, il y a toujours les enfants qui continuent de subir, qui sont les premières et les dernières victimes de tous les conflits qui existent en ce moment. Et en conclusion, je dois dire qu'il y a beaucoup plus de critiques à faire y compris ici en Côte d'Ivoire.

Vous avez demandé aussi s'il y a des cas de réhabilitation et d'intégration réussis ailleurs. Il est très difficile de mesurer une intégration et une réhabilitation des enfants victimes de conflits. Moi, j'ai toujours dit que la réussite c'est la fin absolue et totale des conflits. Tant qu'il y a le conflit on ne peut jamais assurer une réussite absolue de l'intégration et la réhabilitation des enfants tout simplement parce que en ce qui concerne les enfants associés il y a toujours des risques de recrutement et d'utilisation. En ce qui concerne les autres enfants victimes de guerre qui sont des orphelins qui ont perdu leurs parents, est-ce qu'on peut même parler de réadaptation. Les séquelles du conflit les suit jusqu'à l'âge de 18 ans et après. Cependant, on peut donner des exemples où il y a eu des mesures concrètes qu'on peut classifier de réussite tel que par exemple, en Sierra Leone. Dans ce pays la majeure partie des cas de réhabilitation était menée par des enfants. Et avec l'effort des Nations Unies et la communauté internationale, il y a eu la paix. Ils sont entrain de consolider la paix. Moi j'ai passé trois ans dans

ce pays. J'ai connu beaucoup d'enfants qui étaient associés aux groupes armés et qui aujourd'hui sont des pères ou des mères de famille et qui ont leur travail, qui sont bien intégrés dans la communauté et qui mènent une vie normale..

Alexis Tannoh (Le Jour Plus) : je voudrais savoir dans le cadre ivoirien, à combien peut-on estimer le nombre d'enfants utilisés dans le conflit ?

BD : Le nombre d'enfants était estimé à 3000 depuis 2003-2004. Quels sont les critères d'estimation ? C'est très difficile de dire, parce que quand il y a un conflit, la majeure partie des agences, des ONGs et même parfois nous, le personnel civil des Nations Unies, ne sont pas là. Mais néanmoins, vu par exemple le nombre d'adultes militaires impliqués, vu le fait que il y a eu les Forces Nouvelles, il y a eu également des forces de résistance, il fallait quand même venir à une conclusion en ce qui concerne le pourcentage d'enfants qui pourrait être parmi ces militaires et ces forces armées. Et je pense que les ONGs et les agences aussi, pour des raisons budgétaires pour pouvoir faciliter l'intégration des enfants dans le futur avait estimé le nombre à 3000. Que sont-ils devenus ? Vous savez, nous les Nations Unies, la mission de maintien de paix ONUCI, nous n'avons pas de mandat programmatique. La section Protection de l'Enfance de l'ONU CI n'a pas un mandat programmatique. Nous avons un mandat de plaidoyer, de surveillance et de reporting. En même temps nous avons notre agence sœur Unicef, qui était là avant le conflit et qui sera toujours là et qui a le lead sur la question des enfants partout dans le monde, qui a un mandat programmatique en plus du mandat de plaidoyer, de surveillance et de reporting. Et nous pouvons vous assurer que depuis le conflit, plus de 2800 enfants ont bénéficié d'aide, des programmes d'Unicef. Et je parle des enfants d'une manière ou une autre qui ont été associés aux groupes armés. Egalement en dehors des agences, et bien sûr l'Unicef travaille avec les autres agences telles que le Pam, il y a d'autres ONGs qui sont très actives. On l'a spécialisé sur la question des enfants et elle continue à assister les enfants ex-associés. A un moment nous avons compté plus de 400 enfants qui bénéficient de pareils programmes.

HT : Merci Boubacar et retrouvons nous jeudi prochain.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole,
Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320
Email : hamadoun@un.org

Margherita Amodeo, Directrice de l'Information, Tél. : +225-20233305 ; Portable : +225-05990313
Email: amodeo@un.org

<http://www.onuci.org>